

WILLY DIT:



Consolider les institutions sociales – combattre les abus

Dans le passé, la politique s'est contentée de dissimuler avec l'argent des contribuables les problèmes structurels et le potentiel d'abus dans les institutions sociales. Il est d'autant plus urgent aujourd'hui de reconsidérer et corriger la compensation et la solidarité entre les jeunes et les aînés, entre les personnes réellement nécessiteuses et celles qui paient les primes et les impôts. Des solutions responsables exigent une politique rigoureuse.

Problèmes dissimulés par de l'argent

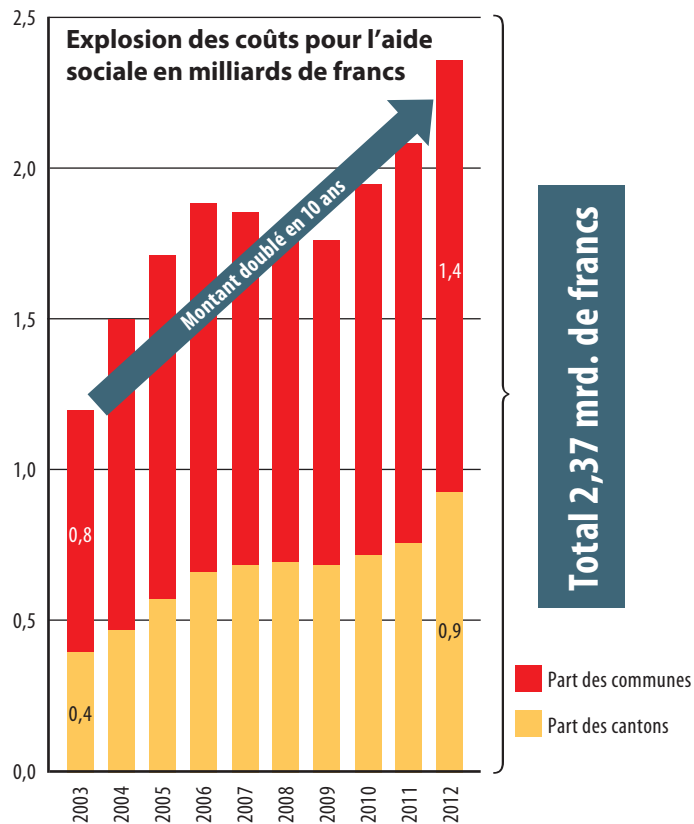
La politique du centre gauche a eu pour effet que les dysfonctionnements manifestes des institutions sociales, les abus et le sous-financement structurel n'ont jamais été examinés ouvertement. On a fermé les yeux devant les vrais problèmes. Les dysfonctionnements ont été tout simplement cachés avec de l'argent. Par exemple, la TVA, a été augmentée en 1999 de 1% pour l'AVS et en 2011 de 0,4% pour l'assurance-invalidité (AI). De nouvelles augmentations sont projetées.

Prévoyance-vieillesse en difficulté

Nous devenons toujours plus vieux et nous touchons toujours plus longtemps une rente. De plus, le nombre d'actifs finançant les rentes de vieillesse diminue alors que celui des rentiers augmente. Ils ne seront probablement plus que deux pour un rentier en 2040. Si en 1970 cinq personnes cotisaient encore pour un rentier, on n'en compte plus que trois aujourd'hui. Aujourd'hui déjà, l'AVS encaisse moins qu'elle ne dépense. Ce compte ne sera jamais équilibré dans ces conditions. Comme pour l'AI, les citoyennes et citoyens sont priés de passer à la caisse via la TVA pour soutenir l'AVS. Les réformes promises sont reportées alors qu'elles répondent à une nécessité urgente.

Les limites de l'Etat social

L'Etat social touche aux limites de sa capacité. Alors que les dépenses sociales étaient inférieures à 2 milliards de francs en 1950, elles ont atteint 62 milliards de francs en 1990 et le coût des institutions sociales suisses se montait à 163 milliards de francs en 2012. L'Etat social nous déborde et s'alourdit aux frais des générations à venir. De moins en moins d'actifs doivent entretenir de plus en plus de rentiers. Il est grand temps de remettre globalement en question l'Etat-providence. Les prestations complémentaires, l'aide sociale ainsi que l'assurance maladie et accident sont financés par l'argent des contribuables et la hausse des primes. Cependant, l'AVS, les allocations pour perte de gain, l'assurance-chômage,



Explosion des dépenses pour l'aide sociale (OFS)

la prévoyance professionnelle, l'assurance-invalidité, l'assurance-maternité et, comme ultime recours, l'aide sociale ne disposent pas d'un financement solide. Par exemple, les dépenses pour l'aide sociale ont doublé ces dix dernières années pour atteindre 2,4 milliards de francs. De plus en plus de gens perçoivent de plus en plus longtemps l'aide sociale. Cette dernière a quitté sa fonction de première d'aide de transition et d'incitation à s'aider soi-même. Les tendances à la centralisation et à la professionnalisation ont eu pour effet d'éloigner ces systèmes des personnes

concernées, entravant ainsi une aide efficace et digne. Ce constat ne vaut pas seulement pour l'aide sociale, mais par exemple aussi pour la protection des enfants et des adultes dont la centralisation sous forme de l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant a provoqué une nette détérioration de la situation.

Réformes indispensables

L'UDC s'engage pour une garantie de financement durable des institutions sociales. Elle sait que chaque franc dépensé pour le social doit d'abord être gagné. C'est dire que les réformes doivent se fonder sur des réalités et des scénarios réalistes. L'UDC veut que l'âge de la retraite soit fixé à 65 ans pour les hommes comme pour les femmes. Dans la prévoyance professionnelle,

l'UDC demande la dépolitisation des taux techniques comme le taux de conversion minimal ou le taux d'intérêt minimal afin que cette institution puisse tenir compte des conditions réelles.

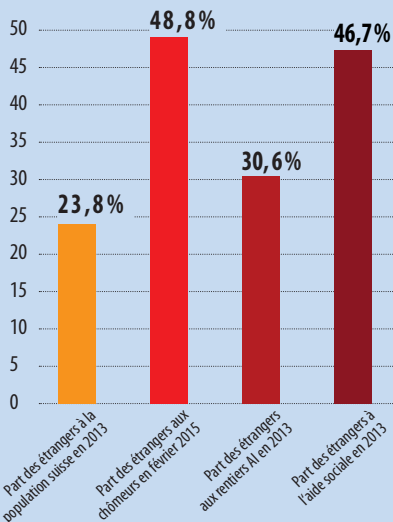
Supprimer les incitations contreproductives

Les réformes annoncées pour l'AI doivent être réalisées. Certaines nationalités – pays balkaniques, Turquie – sont surreprésentées parmi les rentiers AI. L'échelle des rentes doit être affinée. L'exportation de rentes AI, sans adaptation au pouvoir d'achat local, doit cesser. Il faut améliorer l'examen médical des cas de troubles psychiques qui apparaissent de plus en plus souvent. Pour éviter des abus et de faux diagnostics, l'AI doit exiger des tests vérifiant en détail l'aptitude au travail.

L'aide sociale n'est pas une chaise longue

Les cantons sont invités à revoir leur législation sur l'aide sociale pour éviter que l'on abuse de celle-ci. Les personnes qui ne font aucun effort pour s'intégrer et trouver du travail doivent être privées de l'aide sociale. Il faut qu'il vaille à nouveau la peine de travailler. Les directives de la Conférence des institutions d'action sociale (CSIAS) doivent être considérées comme de simples recommandations ou directives sans engagement à l'adresse des organes exécutants et elles doivent être reprises comme telles dans les lois et les ordonnances cantonales sur l'aide sociale. Basés sur des motifs idéologiques, les taux avancés par cette organisation sont beaucoup trop élevés. Les prestations de l'aide sociale doivent être notablement réduites si la personne refuse un travail acceptable ou si elle ne respecte pas les directives de l'autorité. Le principe de milice et l'autonomie des communes doivent être renforcés afin que cette institution soit plus proche des citoyens. Voilà la seule manière d'offrir une aide adéquate, avantageuse et digne.

Proportions d'étrangers soutenus par les institutions sociales suisses (en %)



Sources: OFS, SECO, statistique sociale 2014 OFAS

POSITIONS

L'UDC

- s'engage pour la garantie du financement de nos institutions sociales et refuse l'extension de l'Etat social;
- s'oppose à toute augmentation des impôts et redevances, notamment une hausse de la TVA, pour assainir les institutions sociales. Il est hors de question de cacher des dysfonctionnements structurels avec de l'argent;
- exigences pour consolider l'AVS:
 - âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes;
 - affectation complète à l'AVS du produit du pour-cent supplémentaire de TVA prélevé depuis 1999 pour l'AVS;
 - remboursement de la dette de l'assurance-invalidité auprès de l'AVS;
 - augmentation modérée et progressive de l'âge de la retraite en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie ou de la sous-couverture du fonds AVS;
- exige que l'AI soit enfin assainie comme cela a été promis aux citoyennes et aux citoyens;
- se bat contre la surréglementation de la prévoyance professionnelle et pour que les paramètres techniques soient exclus de la LPP. Au moins faudrait-il baisser le taux de conversion;
- l'UDC exige que les communes aient leur mot à dire concernant la protection des enfants et des adultes et que l'on mette fin à la tendance à la centralisation et à la professionnalisation dans le système de tutelle;
- en matière de protection des enfants et des adultes, il faut préférer les solutions familiales aux placements dans des homes;

POSITIONS

L'UDC

- exige une réorientation de l'aide sociale selon les principes suivants:
 - le principe de la milice doit passer avant la professionnalisation. L'autonomie communale en matière d'aide sociale doit être renforcée;
 - la réinsertion doit passer avant l'aide sociale. L'aide sociale est une aide transitoire;
 - le caractère contraignant des directives CSIAS doit être biffé de toutes les législations cantonales sur l'aide sociale;
- l'UDC n'admet pas que les coûts sociaux explosent à cause d'une politique d'asile déficiente.

AVANTAGES +

Les avantages que m'apporte cette politique:

- ✓ comme rentier, des rentes sûres;
- ✓ comme jeune, la perspective de pouvoir compter à l'avenir également sur des institutions sociales fiables;
- ✓ comme personne tombée dans une situation de détresse, la certitude de ne pas être désavantagé à cause des abus d'autres personnes;
- ✓ comme consommateur, la garantie de ne pas subir une hausse de la TVA pour les institutions sociales;
- ✓ comme élu politique communal, la possibilité de pouvoir agir dans chaque situation en fonction des besoins réels.